

DOCUMENT 9

BULLETIN D'INFORMATION POUR LES PROFESSIONNELS SELECTIONNES

1. Dès qu'il connaît son organisation d'accueil, le Professionnel est prié de se mettre en contact, le plus rapidement possible, avec cet établissement, afin de régler son logement (mis à disposition gratuitement), son programme de formation individuel et, si possible et nécessaire, de l'adapter à ses intérêts personnels. Les candidats qui **n'ont pas contacté l'organisation hôte avant le 15 février 2010** ne **pourront plus participer** au programme. **Avant le 31 janvier 2010**, le participant aura également contacté le **coordinateur national du pays d'accueil par téléphone afin que ce dernier ait pu tester ses connaissances linguistiques.**

Un projet du programme de formation doit être envoyé, par e-mail, à HOPE (exchange@hope.be) **avant le 31 mars 2010**.

Avant le 30 avril 2010 le participant doit avoir confirmé une seconde fois sa participation au programme auprès des coordinateurs des pays d'origine et d'accueil et auprès de l'organisation hôte.

2. Lors de la réunion d'évaluation à la fin du Programme d'Echange, chaque groupe de Professionnels ayant été dans un même pays d'accueil présentera un exposé sur leurs expériences en rapport avec le thème de la réunion d'évaluation. Le thème pour 2010 sera « Le patient chronique: défis cliniques et managériaux».
3. Chaque Professionnel devra se préparer à fournir des informations à ses hôtes sur l'organisation où il travaille et sur l'organisation des soins dans son pays d'origine.
4. A la fin du Programme, chaque Professionnel est prié de rédiger un **rapport (DOCUMENT 4)** sur le déroulement de son stage et de l'envoyer, de préférence par e-mail, **avant le 31 juillet 2010** à HOPE, à l'organisation d'accueil, au coordinateur national du pays d'accueil et du pays d'origine.